

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application :
QB24 – Réseaux d'eau dans le bâtiment

Président : *Alexandre POTIER, ALIAXIS - GIRPI*
Vice-Président : *Gildas MOREAU, CSTB*
Secrétaire : *Anthony MARQUES, CSTB*

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège Prestataires de services (Titulaires) Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 5	Frédéric BAILER	OFIS	02/02/2018	02/02/2021	02/02/2022		Sébastien GUINEL	OFIS	25/02/2020			
	Bénédicte MANIFACIER	AUDIT PROCESS	02/02/2018	02/02/2021	02/02/2022		Emmanuel DEBAISIEUX	AUDIT PROCESS	02/02/2018	02/02/2021	02/02/2022	
	Apolline PARIS	ANTAGUA	16/07/2019									
Collège Utilisateurs Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 5	Michel DOUSSE	AUTOENT	02/02/2018	02/02/2021	02/02/2022							
	Alexandre POTIER	ALIAXIS-GIRPI	02/02/2018	02/02/2021	02/02/2022							
	Camille DANJOU	AQUAFLUENCE	16/03/2022				HARMANT Philippe	AQUAFLUENCE	16/03/2022			

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège Organismes techniques et administrations Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 5	Gildas MOREAU	CSTB	16/03/2022									
	Magali SIGNOLET	ARS des Hauts de France	02/02/2018	02/02/2021	02/02/2022							

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017).

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

Composition nominative n°12 approuvée le 28/03/2022:

Par le responsable d'application Gildas MOREAU :

